

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

Convocation : 05/07/2024

Présents : 11/15

Votants : 11/15

Le onze juillet deux mille vingt-quatre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	A	Mme Odile LE GALLAIS	P
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	P	Mme Lucie LETAILLEUR	A
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	A	M. Jean-Claude LEUSIERE	P
Mme Maryse HANZARD	P	M. Dominique LAINE	P	M. Alexandre PAULMIER	P
Mme Agnès BENARD	P	M. Patrice LARRAY	P	Mme Christine PIMENTA	A

Absentes : Mmes CORNU Pauline, LETAILLEUR Lucie, PIMENTA Christine.

Procuration : M. BOULIER Alexandre donne procuration à M. FERMENT Jean-Marie

M. LEUSIERE Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 31 mai 2024 est approuvé.

Monsieur le Maire remercie le Président d'Angiens en fête, les membres et bénévoles du comité pour l'organisation de la fête patronale, l'association A 2C qui a organisé les fêtes du lin et Odile Le Gallais référente lin sur notre village, l'ensemble des conseillers pour la tenue des bureaux de vote. Il regrette et s'excuse de quelques réactions un peu vives et répète que notre village a accueilli au titre des différentes manifestations un grand nombre de visiteurs et que forcément les agents de la commune doivent dans les jours qui suivent effacer toutes les traces de ces manifestations. Cependant et très globalement les différentes manifestations ont connu un franc succès et à nouveau Mr le maire tenait à remercier toutes celles et ceux qui se sont investi dans l'une ou l'autre de ces manifestations qui ont accueilli un large public.

ORDRE DU JOUR

ETAT d'AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS

Gilbert Blanquet fait le point sur les travaux en cours.

. L'aménagement du centre village a repris le mercredi 10 juillet :

- pose des bordures ,
- pose de l'abri bus,
- pose de bordures du chemin piéton rue de la mer.

La mise en place du tapis surélevé et la reprise des enrobés se fera la semaine du 22 juillet.

Les châssis de l'école maternelle ont été remplacés, ceux de la mairie le seront septembre prochain.

Gilbert Blanquet présente des devis pour le remplacement du Karcher :

- Garage Boullard : karcher HD6/15 classic, pour un montant de 1 312 € TTC
- Ottavioli Constructeur : nettoyer FDX Elite, pour un montant de 2 508 € TTC
- Ottavioli Constructeur : karcher HD9125 G, pour un montant de 2 031 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir le devis présenté par le Garage Boullard, pour un montant de 1 312 €.

Aménagement et extension du cimetière d'Iclon.

Monsieur le maire souhaite qu'une commission mixte « travaux – urbanisme » soit créée en aide à la réflexion en termes :

- d'opportunité à l'extension du cimetière,
- d'enquête et d'étude environnementale notamment auprès des Iclonnais,
- d'état détaillé chronologique des travaux à engager

Maryse Hanzard fait le point sur les dossiers « Famille et Vie Associative ».

Maryse Hanzard fait le point sur la kermesse organisée par le RPI des Castels qui s'est déroulée avec succès, petits et grands étaient au rendez-vous.

A la rentrée scolaire prochaine, 92 élèves seront répartis dans 5 classes :

- **Ermenouville** : 14 élèves en PS et MS
- **Angiens** : 16 élèves en GS, et 17 en CP et CE1
- **Houdetot** : 23 élèves en CE2 et CM1
- **Bourville** : 22 élèves en CM1 et CM2

Les ateliers Vill'âge sont terminés. L'atelier « art floral » a remporté un grand succès, une séance supplémentaire pourrait être proposée.

Les cours de gymnastique organisés par SIEL BLEU sont terminés. Considérant l'assiduité des participants, ils reprendront en septembre prochain. Un rendez-vous est prévu le mercredi 17 juillet avec Adrien Le Priol, responsable de l'association de SIEL BLEU.

ZAE nR (Zone d'accélération pour les énergies renouvelables)

En sa séance du 31 mai dernier, Monsieur le Maire avait proposé aux conseillers municipaux les résultats de travail relatifs au recensement sur la commune des zones susceptibles d'accueillir des installations de production d'énergie renouvelable.

Cette information a été portée à la connaissance du public dans le « journal Angerlais » n° 117 distribué dans chacune des boîtes à lettres des habitants de la commune et des résidences secondaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émettent un avis favorable et charge Monsieur le Maire :

- d'en informer les habitants par la parution d'un article dans le « Journal Angerlais » de la commune distribuée dans chaque boîte à lettres des habitants,
- de transmettre la délibération à Mr le Préfet,

de l'intégration de ces prescriptions dans le PLU et sur la cartographie départementale.

Jean-Claude Leusièrre, référent communication rappelle que les angerlaises et angerlais ont la possibilité de réagir sur le site de la commune : angiens-76.com

URBANISME

Avant d'aborder l'aménagement de la future résidence, Mr le maire souhaite donner rapidement quelques éléments sur l'évolution de la démographie et replacer le projet dans son contexte.

Il s'appuie sur un récent document paru le 27 juin 2024 qui porte sur les données locales de la commune en 2021.

- 63,8 % des angerlais n'ont pas 60 ans.
- 516 habitants sont recensés, 625 en 1999.
- 154 ménages sont comptabilisés 415 habitants soit 2,69 par ménage.
- En 1968, 172 logements et 538 habitants – en 2021, 345 logements et 516 habitants, **soit 2 fois plus de logements pour 22 habitants de moins.**
- En 1968, nous comptons 13 résidences secondaires, en 2021 nous en comptons 87.

Monsieur le maire fait remarquer que le nombre d'habitants recensés par l'INSEE exclut les résidences secondaires et sert surtout de base au calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat.

Il est cependant admis de penser que si on considère la centaine de résidences secondaires recensées à ce jour, la vraie population angerlaise est d'environ $530 + 200 = 750$ personnes minimum, pas tous les jours certes.

Le nombre d'habitants diminue, le vieillissement fait son œuvre, la commune doit se développer.

Nous ne disposons d'aucune réserve foncière. Des surfaces sont à vendre en plein centre village, c'est une opportunité, mais elle doit faire l'objet d'un changement de zone. Le POS ne peut plus être révisé. (loi SRU). Deux possibilités s'offrent au conseil municipal :

- soit créer une carte communale,
- soit partir sur un PLU

Le Conseil Municipal s'engage vers un PLU.

Tout d'abord, Mr le maire revient sur l'approbation en 2013, du PLU de la commune et notamment des objectifs définis au PADD :

- Poursuivre et rétablir une dynamique démographique afin de pérenniser les équipements publics et surtout l'école,
- maintenir toutes les générations sur la commune afin de pallier au vieillissement de la population

Les services de l'Etat avaient convenu d'un objectif démographique à 675 habitants.

Les besoins fonciers avaient été estimés à :

- 39 logements pour une consommation foncière de 4.70 ha et 8 logements à créer pour maintenir la population sur 10 ans soit 47 logements sur une superficie de 5.70 Ha.

Considérant les dents creuses estimées à 2.39 ha sur le territoire, le projet d'urbanisation avait été arrêté à 3.10 ha. Et permettait :

- de favoriser la mixité intergénérationnelle et l'accueil des jeunes ménages
- -respecter l'environnement et la sobriété foncière.

Les consorts Carpentier souhaitent vendre leur propriété. Le Conseil Municipal, réuni le 10 avril 2015, décide d'acquérir la propriété d'une superficie de 1 ha 585 au prix de 10 € le m². Et signe une convention avec l'Etablissement Public Foncier.

Le clocher de l'église se dégrade, les ardoises s'envolent, le CAUE intervient, la réhabilitation de l'église perturbe financièrement le projet Résidence.

Néanmoins, la commune cherche des investisseurs susceptibles de conduire un projet d'aménagement qui s'inscrit dans les orientations du PLU.

En septembre 2022, le Conseil Municipal valide la convention à intervenir avec SÉMINOR pour la construction d'une résidence de 5 logements, réservés en RDC, à des personnes âgées, 5 logements, au 1^{er} étage, réservés à des primo accédants et l'aménagement de 11 parcelles réservées à l'accession à la propriété et libre de constructeur.

Le projet intergénérationnel était né.

Le projet d'aménagement a été accepté le 6 juin 2024 pour la construction de 13 lots sur une surface de 15 906 m².

BILAN DES MANIFESTATIONS

ST MARTIN

Alexandre Paulmier, Président d'Angiens en Fête, est satisfait de la St Martin et a eu de bons retours quant au programme proposé durant ces deux jours de fête et quant à la qualité des manifestations.

FESTIVAL DU LIN

Odile Le Gallais, référente lin, les bénévoles de l'association A2C et les liniculteurs ont accueilli les festivaliers du lin sur **3 sites étaient proposées** : 880 visiteurs à l'église d'Iclon, 1 200 au Château de Silleron, et 880 à la salle Lalinéa. Un peu moins de 350 personnes à la marche du lin.

Le repas champêtre a regroupé 120 personnes.

Monsieur le maire remercie les conseillers de leur présence et souhaite aux uns et aux autres un bon courage pour celles et ceux qui vont travailler, de très bonnes vacances à celles et ceux qui en prendront et à toutes et à tous, un peu de repos et si possible très ensoleillé.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 15.